

La Tribune LE PROGRÈS

0,75 €

ALERTE INFO

Vous êtes témoin d'un événement ?
vous avez une info ?

0 800 07 68 43 Service & gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr

Édition Haute-Loire 43A

Mercredi 3 octobre 2018 - 0,75 €

PROJET ÉOLIEN DES VASTRES



Le préfet dit NON

■ En raison, notamment, de la préservation des paysages, Yves Rousset a refusé l'autorisation de construction de cinq éoliennes sur le plateau du Mézenc. Photomontage société Bay

RÉACTIONS

« Faire un recours »

Diane Alessandrini,
chef de projet éolien,
société BayWar.e.

« La campagne de financement participatif a permis de recueillir 120 000 euros. Les contributions de trente personnes en Ardèche et Haute-Loire représentent 40 % de cette somme. Le reste provient de particuliers de la région. En Haute-Loire, il n'y a pas beaucoup de zones pour implanter des éoliennes. Nous allons faire un recours auprès du tribunal administratif. Le maire des Vastres s'est bien battu. En 2009, la communauté de communes avait fait une zone de développe-

ment éolien. Cela prouve qu'il y a du monde en faveur de ce projet. »

« La qualité des paysages a été prise en compte »

Gilbert Richaud, président de l'Association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc

« C'est un soulagement. C'est une menace sérieuse sur les paysages, les activités du massif, l'économie, l'image de marque et la biodiversité. La qualité des paysages a été prise en considération. Cela révèle une évolution significative, qui a été lente ! Un autre élément nouveau est l'una-

nimité de la population, celle qui s'exprime, contre le projet. »

« Dommage de ne pas avoir retenu la proposition alternative »

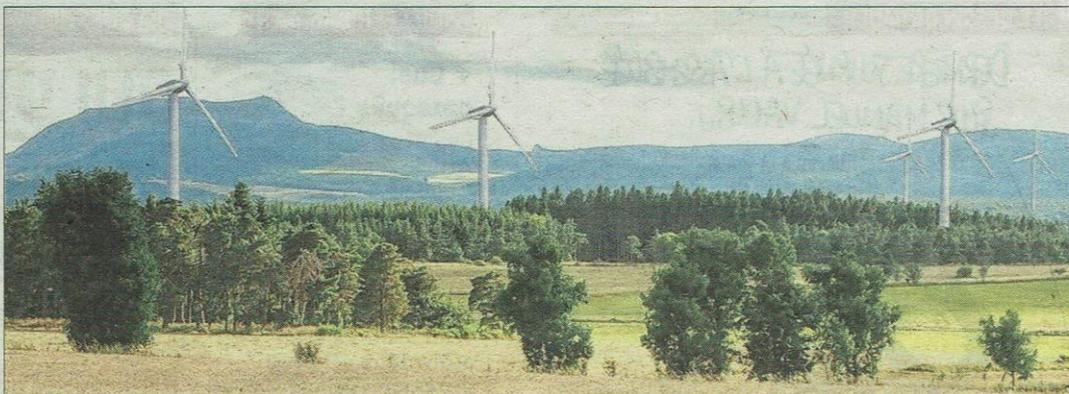
Jean-Pierre Dandois,
maire des Vastres

« Il est dommage que le préfet n'ait pas retenu la proposition alternative du porteur de projet, qui lui a été faite le 11 juillet : faire une autorisation partielle, à savoir celle des trois éoliennes dans les hauteurs boisées du bourg des Vastres. Ce sont surtout les deux autres qui auraient été vues par les Faynois. »

Où implanter des éoliennes ?

Selon la préfecture de la Haute-Loire, « il est impossible de répondre à cette question car chaque projet nécessite un examen au cas par cas. L'implantation doit se faire dans le respect de contraintes environnementales (espèces protégées, intégration paysagère, zone protégée, etc.), de protection des bâtiments classés, de sécurité aérienne, d'acceptation sociale (enquête publique, avis des collectivités). » En 2016, la justice a annulé le Schéma éolien de la région Auvergne, adopté en 2012. Il prévoyait l'implantation de 250 machines d'ici 2020.

CTU HAUTE-LOIRE ET RÉGION



■ Le projet vu depuis Mars (Ardèche). Photomontage DR/Fourni par l'APPEM - A. AUBRY

LES VASTRES ENVIRONNEMENT

L'État refuse la construction de cinq éoliennes

Le projet de cinq éoliennes d'une hauteur de 150 m en bout de pale avait du plomb dans l'aile depuis le printemps. Le préfet confirme et refuse l'autorisation unique de construction et d'exploitation. Le promoteur va saisir la justice.

Douze ans après les prémisses de l'implantation d'éoliennes, l'État refuse le projet de parc aux Vastres porté par la SARL Les Platayres énergies et la société BayWar.e. Le projet avait du plomb dans l'aile depuis le printemps et l'avis négatif de plusieurs commissaires-enquêteurs. Il divisait également les communes sur le plateau du Mézenc, en Ardèche et en Haute-Loire. Cinq éoliennes devaient sortir de terre : trois sur la zone des « Platayres » et deux autres sur le hameau du « Pau-des-Vastres », au sud du bourg et près de la limite avec le département ardéchois et la commune voisine de Fay-sur-Lignon. Le conseil municipal faynois est l'un des six sur les onze s'étant prononcés à avoir émis un avis défavorable avec les

Ardéchois de Saint-Julien-Boutières, Chanéac, Intres, puis surtout, Saint-Agrève et Saint-Clément, deux communes possédant des éoliennes sur leur territoire.

Défenses des paysages et du massif du Mézenc, préservation du lien social

Le préfet de la Haute-Loire, Yves Rousset, dans l'arrêté datant du 21 septembre, évoque une série de causes expliquant son refus. Parmi elles, la défense du massif classé : « Les covisibilités directes et impactantes du projet avec le mont Mézenc et les sommets avoisinants », « la distance visible entre une éolienne et le site classé du massif du Mézenc de l'ordre de 4 km » ou encore « les deux groupes d'éoliennes distants de 2,5 km » qui « conduisent à un mitage (implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel, NDLR) des reliefs identitaires régionaux », « la présence d'éoliennes de grande hauteur », lesquelles, « par leur verticalité et leurs caractéristiques briseraient l'harmonie résultant de l'horizontalité du paysage de

586 Durant l'enquête publique, 586 avis ont été recueillis sous forme de courriers, courriels et observations. Parmi eux, 512 étaient contre la création du parc éolien aux Vastres.

plateaux du Mézenc ».

Le représentant de l'État insiste également sur la dégradation du climat social local et l'apparition de vives animosités à la suite du « manque de concertation entre la population, les collectivités locales et le porteur de projet ». C'est ce qui a été souligné lors de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Organisée après le retour négatif des commissaires-enquêteurs et de l'enquête publique, la réunion a repoussé le projet éolien sans l'enterrer : des recours peuvent encore être portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Ce qui devrait être le cas.

Damien NORE
damien.nore@leprogres.fr